

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DU CROTOY

**DEPARTEMENT
DE LA SOMME**

**ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2020

OBJET:

Autorisation
renouvellement
concession de plage
pour une durée de
douze ans

L'an deux mil vingt, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Crotoy légalement convoqué s'est assemblé salle Colette rue Jules Verne sans public (I et III article 6 Loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 et arrêté municipal n°116-2020 du 27 novembre 2020) sous la Présidence de Philippe EVRARD, Maire.

Etaient présents : Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur HORNOY Arnaud, Madame DEVISMES Karine, Monsieur BORDJI Taar, Madame DELORME Véronique, Monsieur PORQUET Serge, Madame MERLIN Marie-Jeanne, Madame HORVILLE Dominique, Monsieur PASSET Jean-Louis, Monsieur TRICAUD Dominique, Madame KEUCK Florence, Monsieur DELRUE Marcel, Madame PELLARDY Stéphanie, Madame DESMARET Estelle, Monsieur NOIRET Jean-Michel, Madame BERZIN-DOUDOUX Dany, Madame MARCHAND Catherine.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur DESMARET Daniel ayant donné procuration à Madame DEVISMES Karine,

Madame LEVESQUE Céline ayant donné procuration à Madame DESMARET Estelle.

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Secrétaire de séance : Monsieur PASSET Jean-Louis.

Date de convocation à
domicile :
04 décembre 2020

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de renouveler la demande de concession de plage pour une durée de 12 ans maximum .

A noter qu'afin de compléter la demande, un dossier FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000 a été adressé à la DDTM (Préfecture) en date du 9 novembre 2020.

Délibération n°:
DEL/2020/120

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à renouveler la demande de concession de plage à effet du 1^{er} Janvier 2022.

Votes POUR : 19

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Philippe EVRARD, Maire